



## SOMMAIRE

	Pages
<b>Point 14 de l'ordre du jour:</b>	
<i>Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique</i> . . . . .	1291
<i>Décision concernant la procédure.</i> . . . . .	1305
<b>Points 65 et 66 de l'ordre du jour:</b>	
<i>Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa douzième session</i>	
<i>Question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies: rapport du Secrétaire général</i>	
<i>Rapports de la Sixième Commission</i> . . . . .	1305
<b>Point 12 de l'ordre du jour:</b>	
<i>Rapport du Conseil économique et social [chap. V, VI et VII (sect. II, par. 645 seulement; sect. IV et V)]</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission</i> . . . . .	1306
<b>Points 34, 35 et 83 de l'ordre du jour:</b>	
<i>Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme</i>	
<i>Projet de convention relative à la liberté de l'information</i>	
<i>Tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques</i>	
<i>Rapports de la Troisième Commission</i> . . . . .	1307
<b>Point 11 de l'ordre du jour:</b>	
<i>Rapport du Conseil de sécurité</i> . . . . .	1308

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le premier point à l'ordre du jour de l'Assemblée est le quatrième rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui porte sur la période allant du 1er juillet 1959 au 30 septembre 1960 [A/4531 et Corr.1 et Add.1]. J'ai le plaisir de donner la parole au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sterling Cole, qui va présenter le rapport.

2. M. COLE (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'éprouve un réel plaisir à présenter à l'Assemblée générale le quatrième rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme le prescrit le statut de l'Agence. Ce document comprend deux parties, dont la principale est le rapport du Conseil des gouverneurs de l'Agence à la Conférence générale pour la période du 1er juillet 1959 au 30 juin 1960 [A/4531 et Corr.1]. La deuxième partie est un supplément [A/4531/Add.1] qui traite

des faits survenus entre le 1er juillet et le 30 septembre 1961 et donne un résumé des décisions prises par la Conférence générale à sa quatrième session ordinaire, qui s'est tenue au mois de septembre 1960.

3. La Conférence générale de l'Agence s'est ouverte le même jour que l'Assemblée; elle est, par conséquent, tout à fait présente à nos esprits. Je suis heureux de vous dire que, selon moi, cette conférence a été la plus féconde et la plus encourageants qui se soit tenue depuis la création de l'Agence, il y a un peu plus de trois ans. Ce disant, je ne cherche certainement pas à passer sous silence les graves difficultés auxquelles l'Agence doit toujours faire face. A cet égard, je ne puis mieux faire que vous rapporter les paroles prononcées au cours du débat par le représentant de l'Inde, M. Homi Bhabha, éminent savant bien connu d'un grand nombre d'entre vous, qui a dit que "si l'Agence n'avait pas été créée en 1957, la nécessité d'une organisation de ce genre n'en aurait été que plus évidente en 1960".

4. Le bien-fondé des paroles de M. Bhabha se trouve encore renforcée par le fait que la production de matières pour la fabrication d'armes nucléaires semble à la portée d'un nombre croissant de gouvernements à mesure que les techniques actuelles s'améliorent.

5. Avant d'examiner en détail la situation de l'Agence, l'Assemblée entendra peut-être avec intérêt un bref exposé des réalisations actuelles et des perspectives d'avenir en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La situation générale dans le monde ne s'est pas modifiée considérablement depuis la déclaration que j'ai faite ici l'année dernière [835<sup>e</sup> séance]. L'emploi des isotopes radioactifs continue cependant à se développer, le domaine d'utilisation des rayonnements s'étend toujours et apporte de nouveaux bienfaits à l'industrie, à la médecine et à l'agriculture. A cet égard, l'Agence commence à récolter les premiers fruits de son travail, qui consiste à faire connaître ces techniques dans les pays moins développés. En revanche, l'utilisation principale prévue pour l'énergie nucléaire, à savoir la production à bon marché d'énergie électrique, de force motrice et de chaleur reste encore, pour la plupart des pays, une perspective d'avenir plutôt qu'une réalité actuelle, bien que la situation soit généralement considérée avec plus d'optimisme qu'il y a deux ans, par exemple. La conférence scientifique de l'Agence sur les génératrices nucléaires de petite ou moyenne puissance, tenue à Vienne du 5 au 9 septembre 1961, a démontré que l'on pouvait s'attendre à des progrès techniques importants, sinon sensationnels, notamment dans le domaine des grandes génératrices. Au cours de l'année dernière, plusieurs grandes centrales nucléaires ont été mises en service ou étaient sur le point de l'être. Je voudrais réaffirmer que, d'après tous les renseignements dont nous disposons, il reste vraisemblable que la production d'énergie nucléaire deviendra d'abord rentable dans les usines

importantes et à des conditions spéciales; néanmoins, dans des régions isolées, l'énergie nucléaire offre déjà, à l'heure actuelle, des perspectives encourageantes.

6. Des plans pour la construction de centrales nucléaires sont également prévus dans certains pays qui ne sont pas des puissances atomiques, comme le Brésil, l'Inde et le Japon. Le premier navire à propulsion nucléaire à utilisation pacifique, le brise-glace soviétique Lénine, est entré en service et le premier cargo à propulsion nucléaire, le Savannah, a été lancé aux Etats-Unis. En résumé, la situation actuelle est la suivante: le prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire diminue rapidement, plus rapidement que celui de l'énergie classique, mais il était plus élevé à l'origine, de sorte que, même dans les pays où la technologie est plus avancée, les deux courbes de prix ne se couperont vraisemblablement pas avant la fin de la décennie actuelle.

7. Les espoirs que l'on avait placés dans ce domaine ayant été déçus, le contrecoup n'a pas manqué de se faire sentir dans l'orientation des travaux de l'Agence. Au lieu de devenir un important fournisseur de combustible et d'équipement nucléaire, l'Agence a fait porter son effort principal sur les programmes de formation et de recherches, les réunions scientifiques, les études préliminaires, l'assistance technique, l'élaboration de codes et de règlements, ainsi que sur d'autres travaux de préparation et de réglementation. Quelques exemples serviront à illustrer les progrès accomplis dans ces domaines.

8. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Agence a accordé environ 420 bourses d'études à 38 pays, ce qui porte à 1.000 le total des bourses accordées depuis le démarrage du programme. L'Agence a pris des dispositions pour que des experts et de l'équipement soient affectés aux programmes de recherches atomiques de 27 pays. Elle a publié 31 rapports scientifiques, bulletins, et actes de colloques et de conférences. La première livraison d'un journal scientifique trimestriel consacré à la physique des plasmas et à la recherche thermonucléaire contrôlée vient d'être publié. L'Agence a également préparé un projet de convention sur les normes internationales minimums concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires causés par des installations terrestres fixes.

9. A la conférence diplomatique sur le droit maritime qui se réunira à Bruxelles en avril de l'année prochaine, l'Agence compte s'associer à un projet commun concernant la responsabilité des exploitants de navires à propulsion nucléaire, point qui figurera à l'ordre du jour de la Conférence. On espère que ce projet aboutira à une convention à ce sujet. Il est prévu qu'au cours de l'année prochaine une conférence internationale sera convoquée pour étudier le projet de convention établi par l'Agence sur les dommages causés aux tiers.

10. Nous avons rédigé une réglementation relative au transport par air, par terre et par mer des substances radioactives. Nous espérons que cette réglementation, qui a été approuvée à l'unanimité par la Conférence générale de l'Agence, sera bientôt incorporée aux législations nationales et internationales.

11. Après une étude approfondie faite par des spécialistes hautement qualifiés, des recommandations techniques pour l'élimination des déchets en mer ont été rédigées. Un groupe de juristes doit se réunir sous

peu pour étudier la meilleure manière de mettre en œuvre ces recommandations.

12. Le programme, établi par l'Agence, de réunions scientifiques qui doivent examiner en détail les différentes utilisations pacifiques de l'énergie atomique est maintenant en pleine exécution. Avec l'aide apportée dans certains cas par l'UNESCO, l'OMS, la FAO et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, nous avons tenu une série de neuf réunions scientifiques au cours de l'année écoulée. Plus de 2.000 savants, venant de 40 pays différents du monde entier, y ont assisté. Ces réunions ont été consacrées à l'étude de questions aussi variées que l'emploi des isotopes dans les sciences physiques et l'industrie, l'utilisation des rayonnements pour l'amélioration des semences et des récoltes et, comme je l'ai déjà mentionné, l'étude technologique et économique des génératrices à petite et moyenne puissance. Des colloques se sont également tenus pour traiter de sujets tels que la physique des neutrons, les cartouches de combustible et la sécurité à bord des navires à propulsion nucléaire. D'éminentes personnalités ont participé aux conférences et le secrétariat de l'Agence s'est félicité des paroles élogieuses que les principaux savants et les représentants de nombreux gouvernements ont prononcées au sujet de l'intérêt qu'elles présentaient.

13. Notre programme de conférences se poursuivra à peu près au même rythme l'an prochain, car il importe de ne pas empiéter outre mesure sur le temps que les savants consacrent à leurs travaux personnels dans les laboratoires nationaux ou les instituts. En outre, dans l'éventualité où l'Assemblée générale déciderait qu'il convient de tenir une troisième grande conférence dans le genre de celles qui ont eu lieu à Genève, le Conseil des gouverneurs a recommandé, il y a quelque temps déjà, qu'il soit fait appel à l'Agence. Celle-ci pourrait, en effet, jouer un rôle important, notamment dans la préparation scientifique et l'organisation de la rencontre. Je suis heureux d'assurer l'Assemblée que nous sommes prêts à mettre tous nos moyens à la disposition d'une telle conférence, qui toucherait à l'essence même de nos préoccupations. Nous pourrions notamment offrir les services de notre personnel scientifique, qui a déjà acquis une expérience considérable des besoins d'une réunion de ce genre en organisant un bon nombre de rencontres scientifiques spécialisées sous les auspices de l'Agence.

14. Pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, les programmes de l'Agence en matière de réacteurs, d'énergie nucléaire et de fourniture de combustible n'ont représenté qu'un aspect très modeste de son activité. Certains faits significatifs méritent, cependant, d'être signalés: ainsi, la Finlande a demandé à l'Agence de l'aider à faire venir des Etats-Unis un petit réacteur expérimental, et de lui fournir le combustible nécessaire à son fonctionnement; ce pays a également demandé un ensemble critique, qui lui sera fourni par l'URSS. C'est l'Agence qui prendra toutes dispositions utiles pour mener à bien les deux opérations. Dans le premier cas, il s'agira de la première opération de l'Agence portant sur du combustible très enrichi. La Yougoslavie a récemment demandé à l'Agence de lui procurer 6 tonnes et demie d'eau lourde; il s'agira là d'un premier pas dans un nouveau domaine d'assistance: la fourniture de matières premières. Si le nombre de demandes et les quantités sur lesquelles celles-ci portent sont encore modestes,

ces opérations ont, néanmoins, leur importance, car elles permettent à l'Agence de mettre au point les démarches et les procédures juridiques nécessaires pour satisfaire les demandes présentées par les Etats Membres.

15. Le programme de recherches de l'Agence est en grande partie consacré aux problèmes des rayonnements, et ses laboratoires travaillent en étroite collaboration avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. Notre laboratoire de Vienne a déjà fait des analyses à la demande du Comité, ainsi que pour le compte d'Etats Membres. Les résultats de ces analyses sont communiqués au Comité et l'Agence espère ainsi être en mesure de jouer plus efficacement son rôle d'organe d'exécution de ce comité. Nous comptons, en outre, fournir au Comité de plus amples renseignements sur des sujets tels que les lésions causées aux tissus osseux par les radio-isotopes ostéotropes, le problème de l'évacuation des déchets et celui de l'irradiation professionnelle.

16. Au cours de l'année écoulée, nous avons également tiré un encouragement du fait que des gouvernements toujours plus nombreux ont bien voulu mettre des services spécialisés à la disposition de l'Agence. Ainsi, le Gouvernement de la Yougoslavie nous a permis, avec l'aide d'un groupe international de savants, d'utiliser ses installations de Vinca pour une expérience de dosimétrie portant sur des personnes irradiées au cours d'un incident survenu pendant l'automne de 1958, lorsqu'un réacteur s'est emballé. Nous sommes reconnaissants aux autorités responsables de l'énergie atomique en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et, tout particulièrement, en Yougoslavie, de l'aide qu'ils nous fournissent dans le cadre de cette expérience fort intéressante et utile.

17. Comme autre exemple de coopération, citons l'offre du Gouvernement de la République arabe unie de mettre son centre national de formation du Caire à la disposition de l'Agence pour le transformer en un centre régional de formation à l'emploi des radio-isotopes pour les pays arabes du Moyen-Orient.

18. Un troisième exemple est l'offre faite par Monaco, qui a proposé de mettre à la disposition de l'Agence, pour une période initiale de trois ans, les services de laboratoire du célèbre Musée océanographique, ainsi que ses bateaux de recherche, aux fins d'études sur les effets des substances radioactives dans les mers. Plus récemment encore, la Norvège a offert de mettre un réacteur à la disposition de l'Agence dans le cadre d'un programme commun de recherches sur la physique des réacteurs. Pour ce projet situé en Norvège, les Etats-Unis fourniront le prototype du noyau du navire à propulsion nucléaire Savannah.

19. Dans une autre sphère, les travaux de l'Agence sont destinés à compléter ceux des Nations Unies dans le domaine de l'énergie atomique. Je fais allusion à la partie difficile, mais importante, de nos fonctions, qui consiste à veiller que l'aide fournie par l'Agence ne soit pas utilisée à des fins militaires. C'est là, probablement, la principale raison d'être des liens directs qui existent entre l'Agence et l'Assemblée générale. L'Agence doit s'acquitter de cette tâche en veillant à l'application des garanties prévues dans son statut. Alors que tous les signataires du statut ont accepté le principe de la nécessité de garanties, les débats de la récente Conférence générale ont révélé à nouveau que des divergences de vues profondes et

sincères existent toujours entre les gouvernements en ce qui concerne l'application pratique de ces garanties. Comme on le sait, le Conseil des gouverneurs de l'Agence étudie cette question depuis trois ans. En septembre 1960, la quatrième Conférence générale a adopté, par 43 voix contre 19, avec 2 abstentions, une résolution par laquelle elle prenait note des principes et règles approuvés provisoirement par le Conseil des gouverneurs et priait le Conseil, avant de les mettre en œuvre, de tenir dûment compte des vues exprimées à la Conférence générale. L'Agence sera bientôt en mesure d'exercer les fonctions qui lui incombent en matière de garanties, là où elle devra le faire ou lorsqu'une partie à un accord bilatéral ou le gouvernement d'un pays lui demandera de le faire.

20. Au cours de la Conférence générale, de très nombreux gouvernements ont fait connaître leur intention d'entamer des consultations avec l'autre partie à leurs accords bilatéraux, en vue de transférer à l'Agence la charge de contrôler les dispositions relatives aux garanties contenues dans ces accords. Plusieurs autres gouvernements ont déclaré s'intéresser à cette procédure. Il faut noter particulièrement qu'un Etat Membre qui est une grande puissance atomique a proposé de placer quatre de ses réacteurs nationaux sous le contrôle des procédures de garanties de l'Agence.

21. Le fait que, pour la première fois, des équipes internationales d'inspecteurs pourront surveiller et contrôler le fonctionnement à des fins pacifiques d'installations nationales d'énergie atomique, a une profonde portée symbolique et historique. L'Agence ne réussira cependant dans cet aspect de son œuvre que dans la mesure où les Etats et l'Organisation des Nations Unies auront accompli des progrès dans le domaine plus important et plus difficile du désarmement nucléaire contrôlé.

22. La question de la coordination des travaux de l'Agence avec ceux d'autres institutions reliées à l'ONU est examinée en détail par le Conseil économique et social. Je me bornerai donc à quelques remarques très générales à ce sujet. En ce qui concerne les programmes dans lesquels l'ONU et l'Agence ont un intérêt commun et direct — à savoir l'énergie nucléaire et les effets des rayonnements — des progrès sensibles ont été réalisés au cours des deux dernières années. De notre point de vue, les dispositions pratiques de travail se sont beaucoup améliorées et donnent maintenant entière satisfaction. En ce qui concerne les questions de politique générale, c'est à l'Assemblée générale qu'échoit la tâche importante de veiller qu'aucun double emploi ne se produise et que les services et les installations existants soient pleinement utilisés lorsqu'elle distribue les travaux intéressant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

23. Dans l'ensemble, les dispositions touchant la coordination entre l'Agence et les institutions spécialisées sont également parvenues à une forme satisfaisante, comme en témoignent les projets organisés et mis en œuvre au prix d'un effort commun et dans lesquels les compétences spéciales de deux ou plusieurs organisations ont été utilisées avec efficacité. Il est cependant un troisième aspect du problème de la coordination qui revêt une importance considérable: il s'agit des rapports de l'Agence avec les diverses organisations régionales qui ont été créées dans le domaine de l'énergie atomique. Certaines de ces

organisations ont des attributions statutaires presque identiques à celles de l'Agence. Il est donc de la plus haute importance que l'Agence continue de s'occuper en priorité de questions de portée mondiale, telles que l'élaboration des règlements sanitaires et de sécurité, la responsabilité à l'égard des tiers, l'élimination des déchets et les problèmes connexes, les organismes régionaux faisant porter leurs efforts sur l'organisation d'activités communes entre les pays d'une région donnée qui ont des objectifs économiques et technologiques communs.

24. Les trois années d'activité de l'Agence ont déjà démontré que, sur certains points, son statut, rédigé en 1955 et 1956 n'est plus adapté aux réalités actuelles. Une des principales difficultés auxquelles nous ayons à faire face, comme d'autres membres de la famille des Nations Unies, est l'insuffisance des fonds servant à financer les programmes d'opérations. En ce qui nous concerne, cette insuffisance se fait sentir d'une manière particulièrement aiguë parce que certaines parties essentielles du programme de l'Agence sont alimentées par des contributions volontaires de gouvernements, toujours inférieures aux sommes prévues à cet effet par ces mêmes gouvernements. Il devient donc nécessaire de financer les programmes d'assistance technique de l'Agence par des moyens mieux assurés. A cet égard, j'ai accueilli avec une vive satisfaction l'initiative prise par le Brésil, le Ghana, l'Inde et la Yougoslavie, qui ont présenté à la Deuxième Commission un projet de résolution [ultérieurement résolution 1431 (XV) de l'Assemblée générale], aux termes duquel l'Agence est instamment priée d'étendre son programme d'assistance technique aux pays moins développés, tandis que les pays développés sont invités à augmenter de façon substantielle leur contribution volontaire au Fonds général.

25. Je voudrais également mentionner une question qui, me semble-t-il, est d'un intérêt particulier pour l'Assemblée générale à sa présente session. Je suis heureux de signaler qu'au cours de ces derniers mois, le nombre des membres de l'Agence s'est encore accru, et qu'il est maintenant de 74. Les quatre nouveaux membres de l'Agence sont le Chili et la Colombie, qui étaient parmi les premiers signataires du statut, et le Ghana et le Sénégal, dont la demande d'admission a été approuvée par la Conférence générale. Celle-ci a également approuvé la demande d'admission de la République du Mali, qui deviendra membre de l'Agence lorsque les formalités nécessaires auront été accomplies. Nous sommes, cela va sans dire, particulièrement heureux que ces nouveaux Etats indépendants d'Afrique aient voulu devenir membres de l'Agence et nous espérons que leur exemple sera suivi par d'autres.

26. Reconnaissant l'importance croissante du continent africain dans les activités de l'Agence, la Conférence générale a adopté, à l'unanimité, une résolution invitant le Conseil des gouverneurs à préparer un projet d'amendement au statut, afin de permettre à la région qui y figure sous le nom de "Afrique et Moyen-Orient" de jouir d'une représentation élargie au Conseil des gouverneurs. Bien que l'utilisation de l'énergie nucléaire ne semble pas de première urgence dans un grand nombre de ces nouveaux Etats, il est incontestable, en revanche, que dans plusieurs cas, l'emploi des isotopes et des rayonnements pourrait contribuer puissamment à améliorer la santé publique et l'agriculture, à accroître les ressources en eau

et à améliorer les méthodes d'irrigation. L'Afrique est déjà liée à l'ère atomique, dans la mesure où elle constitue une importante source de matières premières nucléaires. C'est avec plaisir que nous la verrons jouer un plus grand rôle dans les organes de l'Agence et que nous accueillons la perspective de contribuer nous-mêmes aux progrès et au développement inévitables de ce continent.

27. En conclusion, je puis dire avec certitude que l'Agence a accompli des progrès positifs et considérables au cours de sa première année de pleine activité. Je ne doute pas que son programme ne cesse de se développer à mesure que les besoins des Etats membres se manifesteront et que les gouvernements fourniront les fonds nécessaires pour y faire face. En approuvant une augmentation de 20 pour 100 de l'objectif fixé pour les contributions volontaires servant à financer nos programmes d'assistance technique et de recherches en laboratoire, la Conférence générale a montré, je crois, qu'elle partageait ma satisfaction et ma confiance.

28. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je suis certain d'interpréter les sentiments de l'Assemblée en remerciant sincèrement, en son nom, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique du rapport qu'il vient de nous présenter.

29. **M. HOOD** (Australie) [traduit de l'anglais]: Il se trouve que l'Australie occupe actuellement la présidence du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en ma qualité de représentant du Gouvernement australien, je voudrais remercier tout particulièrement le Directeur général de l'Agence de l'exposé qu'il vient de présenter. Je ne me propose pas de faire autre chose que d'ajouter aux propos de M. Cole une ou deux observations générales qui, je l'espère, exprimeront la position de mon gouvernement à l'égard des travaux et de l'activité de l'Agence.

30. Comme on vient de nous le dire, le rapport présenté par l'Agence cette année comprend le rapport annuel du Conseil des gouverneurs à la Conférence générale pour la période allant de juillet 1959 à juin 1960 [A/4531 et Corr.1], ainsi qu'un supplément couvrant les trois mois écoulés entre le mois de juillet et la fin du mois de septembre 1960 [A/4531/Add.1], qui inclut le rapport de la Conférence générale sur sa quatrième session ordinaire. Au cours de ces 15 mois, l'Agence a, en effet, accompli un grand travail dans les domaines les plus variés touchant à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je ne me propose aucunement de me livrer à une analyse détaillée de ces travaux, mais je voudrais, au nom du Gouvernement australien, féliciter l'Agence du travail accompli et de la façon remarquable dont ses activités nous ont été présentées dans le rapport qui nous est soumis. Je voudrais également, au nom de mon gouvernement, recommander l'acceptation de ce rapport aux membres de l'Assemblée.

31. Nous savons tous que, dans différents pays du monde, les savants ont fait accomplir d'immenses progrès à la science nucléaire et à ses applications, et nous n'ignorons pas les possibilités qu'offre l'emploi de cette énergie pour élever le niveau de vie des peuples et augmenter la productivité. Cependant, il est parfois bon de se souvenir que nous ne sommes encore qu'au seuil de l'ère atomique et que nous ne devons pas nous attendre à des résultats immédiats ou trop importants. En fait, l'immense puissance de

l'atome ne pourra être mise au service du développement pacifique de notre société que lorsque les savants et les techniciens lui auront consacré de longues années de recherches et de mise au point.

32. Entre-temps, il reste à entreprendre de nombreuses tâches d'un caractère plus pratique et plus immédiat. La structure politique, sociale et économique de la société de nos différents pays ainsi que nos rapports réciproques n'échapperont pas à l'influence de l'énergie atomique, toujours plus largement utilisée. Il nous appartient donc d'assurer une transition ordonnée entre nos structures actuelles et l'âge atomique qui s'annonce.

33. Certaines de ces tâches ont déjà été entreprises par l'Agence. On peut en trouver un exemple concret dans son règlement relatif au transport de matières radioactives. Celui-ci appartient au vaste domaine des activités dites "normatives", qui comprend des mesures telles que la protection de la santé et la sécurité des personnes employées dans l'énergie atomique, la prévention des accidents et la sauvegarde des populations dans leur ensemble.

34. La délégation australienne désire notamment souligner combien il importe d'établir des règles uniformes à cet égard. Il reste en effet beaucoup à faire avant que l'on ait réussi à mettre au point des codes inspirés par les mêmes normes fondamentales et d'une valeur internationale reconnue. L'Agence fait déjà l'essentiel à ce propos. Un autre exemple que je voudrais citer concerne les études entreprises par l'Agence sur le problème de l'élimination des déchets radioactifs. Bien qu'il ne s'agisse pas là des aspects les plus frappants des problèmes internationaux concernant l'énergie atomique, nous estimons que toutes les mesures pratiques qui pourraient être prises dans ce domaine et dans des domaines connexes sont de la plus grande importance.

35. En dehors de ces questions, l'Agence, comme l'a montré son Directeur, consacre une grande partie de son activité courante à l'étude de deux grandes questions techniques: l'utilisation de l'énergie atomique et celle des isotopes radioactifs. Il est peut-être plus évident maintenant qu'il ne l'était il y a quelques années que de nombreuses questions restent à résoudre avant que des réacteurs nucléaires rentables puissent remplacer les sources d'énergie classiques. Toutefois, l'Agence accomplit un travail utile dans la recherche, la mise au point et l'échange des renseignements.

36. Les relations établies par l'Agence avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales s'élargissent et je voudrais souligner que de nombreux organismes sont déjà dotés du statut consultatif auprès de l'Agence.

37. D'un intérêt plus immédiat sont les travaux concernant les radio-isotopes, pour lesquels l'Agence mérite tous les éloges. Nous souhaitons que ces travaux se poursuivent favorablement grâce à l'échange des renseignements sur les résultats des recherches.

38. Pour conclure, je voudrais signaler tout spécialement à l'Assemblée les diverses activités dont l'Agence s'est chargée, en collaboration avec des Etats membres, en matière de bourses d'études et de perfectionnement. L'Assemblée me pardonnera de redire à ce propos combien il est nécessaire que les Etats membres s'engagent à fournir le soutien financier le plus étendu au Fonds général de l'Agence et qu'ils versent dans les meilleurs délais les sommes

promises, afin que ses programmes d'assistance technique, de bourses d'études et d'aide à la recherche puissent être appliqués aussi largement que possible.

39. Pendant cette période préliminaire dont j'ai déjà parlé, de nombreux pays ont surtout besoin de former, dès maintenant, des techniciens et des savants qui seront aptes à mettre à profit les découvertes et les nouveaux procédés scientifiques dès leur apparition. L'Australie consacre notamment ses efforts à former des étudiants en sciences nucléaires, et nous avons même pu accueillir des études étrangers bénéficiaires de bourses de l'Agence, en particulier des étudiants venant de pays situés dans notre propre région géographique, par exemple de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons fermement que l'Australie sera en mesure d'élargir encore ces possibilités de formation à l'avenir.

40. Ma délégation renouvelle ses félicitations au Directeur général de l'Agence pour le rapport présenté à l'Assemblée et exprime l'espoir que ce rapport sera accueilli avec la profonde satisfaction et l'intérêt réel qu'il mérite.

41. M. P. D. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: En abordant l'évaluation du rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année écoulée, la délégation soviétique s'inspire du profond intérêt que l'Union soviétique porte au développement d'une coopération aussi large que possible entre tous les pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique; aussi, depuis la création de l'Agence, l'Union soviétique n'a-t-elle point cessé de manifester son intérêt envers le succès et la fructueuse activité de cet organisme international si important.

42. Ainsi qu'il ressort du rapport annuel soumis à notre examen, l'Agence internationale de l'énergie atomique a pu accomplir, au cours de cet exercice, un certain travail. Quelques conférences scientifiques et cycles d'étude ont été organisés et il s'est tenu quelques réunions d'experts pour l'étude de différentes questions relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'Agence a accordé un certain nombre de bourses d'étude à des étudiants ou des bourses de perfectionnement à des savants. Certains pays membres ont bénéficié d'une assistance technique sous forme d'équipement divers et aussi par l'envoi d'experts. Les premiers manuels techniques et scientifiques ont été publiés. De même un travail utile a été effectué dans le domaine de l'utilisation des radio-isotopes; des informations scientifiques et techniques ont été rassemblées et échangées. Grâce à l'octroi de bourses, des spécialistes en provenance de divers pays ont reçu une formation plus poussée; certaines autres mesures intéressantes ont été prises par l'Agence.

43. L'Union soviétique prend une part active aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par le canal de l'Agence, l'Union soviétique a consenti à fournir l'uranium demandé par la Finlande. Nous avons offert gratuitement 18 bourses qui ont été octroyées à des spécialistes de divers pays membres de l'AIEA qui viennent de terminer en URSS leur stage de perfectionnement. Sept étudiants ont reçu des bourses à long terme et étudient chez nous actuellement dans des établissements d'enseignement supérieur. Les dépenses de l'Union soviétique, tant pour la formation d'étudiants et le perfectionnement des spécialistes, que pour la mise à la disposition de l'Agence

d'experts soviétiques, s'élevaient, au 1er septembre 1960, à plus de 1 million de roubles.

44. L'Union soviétique a l'intention de continuer sa coopération et son aide dans le domaine d'une large utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tout particulièrement aux pays économiquement peu développés, tant dans le cadre de l'Agence que par voie d'accords bilatéraux aux pays.

45. Cela dit, il nous semble qu'en évaluant les activités de l'Agence, nous ne pouvons pas ne pas attirer votre attention sur le fait que cette activité présente, comme par le passé, de sérieuses lacunes. Celles-ci doivent être comblées si nous voulons que cet organisme puisse être véritablement actif et utile à tous les Etats et, avant tout, aux Etats encore économiquement peu développés, c'est-à-dire justement aux pays qui — pour des raisons compréhensibles — ont le plus grand besoin de l'aide de l'Agence.

46. Il est regrettable qu'on soit obligé de constater que l'activité de l'Agence est encore très limitée. Sa contribution à l'œuvre pratique de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, surtout dans les pays économiquement peu développés, reste encore insuffisante. Cependant, depuis la création de l'Agence, des progrès importants ont été réalisés dans le monde entier en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. A l'heure actuelle, quelque 70 ou 80 pays s'occupent peu ou prou des questions concernant l'énergie atomique. Nombre de pays exploitent déjà des réacteurs atomiques ou vont les faire entrer en service. On a créé des centres de recherche scientifique; les isotopes radioactifs sont utilisés de plus en plus fréquemment en médecine, en biologie, en agriculture et dans l'industrie.

47. Cependant, on ne peut pas passer sous silence que ce processus a lieu en dehors de l'Agence, alors que cette dernière avait justement été créée, aux termes de l'article II de son statut, en vue "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier". C'est ce statut qui détermine les principales attributions de l'Agence et, c'est conformément à son statut que sa principale tâche concrète est, avant tout, de fournir son aide et d'agir comme intermédiaire pour faciliter à ses membres l'acquisition des matières nucléaires, de l'équipement et des moyens techniques pour la réalisation de programmes d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

48. Pourquoi donc l'Agence accomplit-elle ces tâches statutaires essentielles de façon encore insuffisante? De l'avis de la délégation soviétique, l'une des raisons principales réside dans le fait que l'Agence, sous l'influence des Etats-Unis d'Amérique, n'a pas consenti à accomplir sa fonction statutaire essentielle, fonction qui consiste à s'entremettre pour procurer aux Etats membres de l'AIEA des matières fissiles en vue de leur utilisation pacifique.

49. En effet, peut-on considérer que l'Agence a rempli ses obligations, lorsque pratiquement, depuis trois ans qu'elle existe, aucun des Etats membres de l'AIEA n'a reçu un seul gramme de matières fissiles? Et ceci alors que l'Agence dispose d'un stock de 5.140 kilogrammes d'uranium 235.

50. Cette situation est due au fait que les Etats-Unis d'Amérique et quelques autres puissances occidentales essaient d'utiliser les dispositions du statut de

l'Agence relatives au contrôle pour créer à l'AIEA un système de contrôle et de garanties tel que le développement de l'énergie atomique dans les pays économiquement peu développés serait placé sous le contrôle et l'influence des monopoles atomiques occidentaux et, surtout, américains.

51. Une étude attentive de ce système montre immédiatement que son adoption éventuelle permettrait aux Etats-Unis de s'immiscer directement dans les affaires intérieures d'autres pays, et, sous prétexte de contrôle international, de violer la souveraineté des pays qui reçoivent l'aide de l'Agence et de légaliser le rassemblement de données pour les services de renseignements — toujours sous le prétexte de ce prétendue contrôle et de ce système de garanties.

52. On sait parfaitement que les pays bénéficiaires sont, pour la plupart, des pays jeunes, ayant conquis récemment leur indépendance et qui sont encore économiquement faibles. Ce sont, évidemment, ces pays-là qui ont besoin de l'aide de l'Agence, mais ils ne veulent pas subir le joug d'un contrôle qui les priverait d'une souveraineté qu'ils ont acquise aux prix de tant d'efforts et de sacrifices énormes. Et c'est pourquoi la plupart de ces pays craignent à juste titre de s'adresser à l'Agence et de réclamer en général ses services. Voilà les raisons pour lesquelles les représentants de plusieurs pays d'Asie et d'Afrique, lors de la discussion de ces questions, ont adopté une position négative à l'égard de ce que l'on a nommé le système des garanties de l'AIEA.

53. Les auteurs de ce système de contrôle et de garanties essaient de camoufler leurs buts véritables, en se targuant de leur désir de ne point laisser apparaître de nouveaux pays disposant d'armes nucléaires. Or, un examen attentif de ces déclarations amène à conclure qu'elles ne doivent leurrer personne. Il est évident pour tous que les bénéficiaires éventuels d'une aide de l'Agence, c'est-à-dire des pays économiquement peu développés, ne possèdent ni les possibilités techniques ni les possibilités économiques nécessaires pour pouvoir utiliser cette aide à des fins militaires. Par ailleurs, le système de contrôle proposé ne peut en aucune façon empêcher l'apparition de nouveaux pays possédant des armes nucléaires, surtout parmi les pays développés industriellement et qui, pratiquement, n'ont pas besoin du concours de l'Agence.

54. L'institution du système de contrôle proposé n'aurait eu de sens qu'à la condition, premièrement, d'interdire les armes nucléaires en général, d'en cesser la fabrication et d'en détruire les stocks existants. Cela, les Etats-Unis d'Amérique et certains autres pays occidentaux ne veulent malheureusement pas l'accepter pour le moment. Deuxièmement, une condition de l'instauration dudit système de contrôle et de garanties devrait être que ce système soit étendu à tous les pays, tant aux pays bénéficiaires qu'aux pays fournisseurs.

55. Il ressort de mes observations que c'est justement la politique suivie par les Etats-Unis d'Amérique au sein de l'Agence, au bénéfice de leurs seuls intérêts limités, qui en réalité freine le développement de l'activité de l'Agence.

56. On ne peut, non plus, fermer les yeux sur la politique de discrimination que les Etats-Unis pratiquent au sein de l'Agence à l'encontre de certains pays qui ont exprimé leur désir de coopération avec les autres pays dans le noble domaine de l'utilisation

pacifique de l'énergie atomique. Nous pensons au fait que la République populaire chinoise, la République démocratique allemande et certains autres pays ne sont pas encore admis à prendre part aux travaux de l'AIEA. Il n'est guère possible à qui que ce soit de nier que ces pays ont obtenu des résultats remarquables dans le développement de leur industrie et de leurs connaissances scientifiques et techniques, et qu'ils pourraient apporter une contribution précieuse à l'œuvre de l'Agence. Néanmoins, les Etats-Unis d'Amérique s'opposent obstinément à l'admission de ces pays en qualité de membres de l'Agence. Une telle politique de discrimination sape sans nul doute l'autorité de l'Agence et diminue la portée de son activité; cette politique n'est axée que sur le maintien et la continuation de la politique dite de "guerre froide"

57. Le refus d'accorder à la Fédération syndicale mondiale, qui représente des centaines de millions de travailleurs, le statut consultatif auprès de l'AIEA, ne contribue pas à rehausser le prestige de celle-ci. Cette mesure, ainsi que d'autres mesures semblables, démontrent que si l'on désire vraiment une coopération fructueuse et harmonieuse dans l'œuvre de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, il faut reconnaître qu'il est temps d'en finir avec la politique de discrimination et de faire de l'Agence un organisme réellement international et réellement universel.

58. Il ne manque pas d'obstacles sur la voie d'une large utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, de même que sur la voie de la coopération entre les Etats dans ce domaine. Toutefois, l'obstacle majeur, l'obstacle fondamental reste la course aux armements, déclenchée par les Etats-Unis d'Amérique et par certaines autres puissances occidentales. Tant que le monde restera sous la menace d'une guerre dévastatrice, tant que l'atome continuera à être une arme, tant que la plupart des moyens matériels et des efforts des savants tendront à perfectionner les moyens d'anéantissement et de destruction existants et à en créer de nouveaux, il ne saurait être question d'utiliser pleinement et sous toutes les formes l'énergie atomique à des fins pacifiques, il ne saurait être question d'une large coopération internationale dans ce domaine.

59. Nous sommes profondément persuadés que seule l'interdiction des armes nucléaires et la destruction des stocks existants de ces armes pourraient créer des conditions favorables à l'épanouissement des sciences, de la culture et de la vie économique, ainsi qu'à une large collaboration entre les Etats dans le domaine de l'utilisation atomique pour le bien de l'humanité.

60. On sait qu'en proposant un programme de désarmement général, l'Union soviétique aspire à atteindre le rêve séculaire de l'humanité: un monde sans armements, un monde sans guerre; elle aspire à faire tomber à jamais les chaînes constituées par les armements, lesquelles enserrant les Etats et empêchent l'humanité d'aller de l'avant, librement et rapidement. Il est certain que la réalisation d'un désarmement total et universel ouvrirait largement la voie à un progrès sans précédent, notamment, dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

61. En ce qui concerne le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique soumis à notre examen, la délégation soviétique estime qu'il faut en prendre note, comme nous l'avons fait précédemment.

62. M. FOURIE (Union sud-africaine) [traduit de l'anglais]. Quoique l'Agence en soit maintenant à sa quatrième année d'existence, c'est la première fois que le rapport soumis à l'Assemblée porte, dans la plupart des domaines, sur une année complète d'opérations normales. Il est donc un peu prématuré de vouloir procéder à une évaluation définitive des résultats obtenus par l'Agence et de ses possibilités ultérieures.

63. Néanmoins, le rapport fait bien ressortir certaines tendances générales qui commencent déjà à se faire jour. Ainsi, il est évident qu'aujourd'hui la situation générale en matière d'énergie atomique diffère, à bien des égards, de celle qu'envisageaient les auteurs du statut de l'Agence. Dans ce statut, l'Agence avait pour attributions essentielles d'encourager le développement de programmes internationaux d'énergie nucléaire et d'établir un système de contrôle international destiné à garantir que l'assistance ainsi octroyée serve exclusivement à des fins pacifiques. A cette époque, on s'attendait à voir la demande d'énergie augmenter si rapidement qu'elle ne pourrait provenir, dans une mesure toujours croissante, que de sources nucléaires.

64. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis que le statut de l'Agence a été rédigé, une attitude plus réaliste a été adoptée, tant en ce qui concerne l'aspect économique que l'aspect technologique de l'énergie atomique. Il s'ensuit que le rôle qui échoit à l'Agence dans l'encouragement et le développement de projets d'utilisation de l'énergie atomique est envisagé à beaucoup plus longue échéance que ne le prévoyait le statut. A l'heure actuelle, on s'efforce avant tout d'aider à développer et accumuler les connaissances et l'expérience technologiques qui devront faciliter l'exécution ultérieure de projets atomiques, lorsque l'énergie nucléaire sera mieux placée pour concurrencer efficacement l'énergie de type classique. C'est en fonction de ces préoccupations que l'Agence attache tant d'importance à son programme de formation, à l'octroi de bourses, à l'organisation de cours sur l'emploi des isotopes, à la convocation de conférences et de colloques scientifiques sur des sujets déterminés présentant un intérêt à long terme, ainsi qu'à la mise au point et à la coordination d'échanges internationaux de renseignements scientifiques.

65. L'Agence porte également une attention toute particulière à la coordination et à l'élaboration de normes et de règlements, notamment en matière sanitaire et de sécurité. Là aussi, il s'agit essentiellement d'un travail préparatoire, étant donné que l'âge atomique — du moins en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie atomique — ne prendra vraiment une grande place dans l'économie des nations qu'à partir de 1970.

66. C'est pour cette raison que l'Agence agit sagement en freinant le développement de ses fonctions administratives. Elle ne cherche actuellement à s'entourer que d'un personnel restreint mais hautement compétent, et elle s'est sérieusement efforcée de stabiliser ses budgets de 1960 et 1961. Dans le domaine de l'énergie atomique, peut-être encore plus que dans les autres sciences, il importe au plus haut point de résister à la tentation de créer des empires bureaucratiques. Le rapport montre que le Conseil des gouverneurs est parfaitement conscient de cette vérité.

67. Il y a place, cependant, pour un accroissement constant des activités de fonctionnement de l'Agence, surtout en ce qui concerne l'étude des radio-isotopes et de leurs diverses utilisations. Les sources radio-actives font faire d'importants progrès à la médecine, à l'agriculture, à l'industrie et à la recherche, et peuvent être efficacement employées dans la plupart des pays, quel qu'en soit le degré de développement. Malheureusement, les activités de fonctionnement de l'Agence dépendent, en grande partie, de contributions volontaires et, à quelques exceptions près, celles-ci ont été jusqu'ici décevantes. L'ONU a, toutefois, apporté une aide en allouant des fonds provenant du Programme élargi d'assistance technique. Nous pensons qu'il serait tout à fait justifié d'augmenter ces crédits, pour soutenir, en premier lieu, les travaux entrepris dans le domaine des radio-isotopes. Etant la plus jeune organisation reliée à l'ONU, l'Agence n'a pas obtenu la part des fonds du Programme élargi d'assistance technique à laquelle elle aurait probablement eu droit si elle avait été fondée plus tôt. Nous souhaitons qu'il en soit tenu compte lors des prochaines attributions de fonds aux institutions spécialisées.

68. Nous sommes heureux de constater que les relations de l'Agence avec l'Organisation des Nations Unies se sont développées de manière très satisfaisante au cours de l'année que nous examinons. Dans le cadre de cette coopération, il est souhaitable que l'Agence relève progressivement l'Organisation des charges qui sont de sa compétence. Ainsi, si la prochaine conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques doit évidemment se tenir sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, il n'en reste pas moins que l'Agence devrait jouer un rôle plus actif et plus important dans l'organisation de cette grande réunion de savants atomistes du monde entier qu'elle n'a pu le faire lors de la dernière conférence. A cette fin, l'Agence s'est déclarée disposée à prêter le concours de son personnel technique; d'autre part, elle souhaite — et, si mes souvenirs sont exacts, c'est ce que le Directeur général de l'Agence a confirmé cet après-midi — que ses connaissances et son expérience techniques soient pleinement utilisées à l'occasion de l'organisation de la prochaine conférence. De même, les divers problèmes touchant au contrôle et à la mesure de la radioactivité paraissent constituer un domaine dans lequel l'Agence devrait reprendre certaines des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, à mesure que se développent les connaissances pratiques et théoriques auxquelles elle peut faire appel.

69. Nous avons également constaté avec satisfaction que l'Agence s'est un peu rapprochée d'un système efficace permettant d'appliquer les dispositions de son statut sur la question extrêmement difficile des garanties.

70. L'Union sud-africaine a pris note avec satisfaction du fait qu'au cours des six derniers mois, l'Agence a envoyé des missions d'assistance préliminaire au Sénégal, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et en Côte-d'Ivoire. La question d'une représentation élargie de l'Afrique au Conseil des gouverneurs retient favorablement l'attention de mon pays. Lors de la dernière Conférence générale, ma délégation s'est jointe à celles d'autres pays de la région pour présenter un projet de résolution recommandant au Conseil des gouverneurs de préparer et de soumettre à la prochaine Conférence un projet d'amendement du statut tendant à augmenter la représentation de la région de

l'Afrique et du Moyen-Orient au Conseil des gouverneurs. Après la fin de la Conférence générale, le représentant de l'Union sud-africaine au Conseil a pris les dispositions nécessaires pour que cette question soit examinée à la prochaine réunion, en janvier; il présentera alors des propositions visant à mettre en oeuvre les résolutions adoptées par la Conférence générale.

71. Dans le rapport dont l'Assemblée est actuellement saisie, l'Agence attire l'attention des gouvernements sur la déclaration par laquelle les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont fait connaître leur décision de conclure un accord de coopération au sujet de l'échange de renseignements relatifs à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et d'étudier l'opportunité de participer à des entreprises communes. Dans cette déclaration, les deux gouvernements ont fait savoir que l'Agence serait utilisée comme centre de rassemblement des rapports sur ces échanges et des résultats obtenus, et qu'elle serait invitée à participer à l'étude des entreprises communes qui pourraient être organisées. A notre avis, si cet accord pouvait être mis en oeuvre dans un avenir très proche, il s'agirait d'un acte d'une immense portée, qui contribuerait puissamment au succès de l'Agence.

72. En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter le Directeur général pour le travail très utile accompli au cours de l'année qui fait l'objet du rapport à l'étude. Nous serons très heureux de voter en faveur du projet de résolution présenté par l'Australie, la Bulgarie et le Mexique [A/L.327].

73. M. MATSCH (Autriche) [traduit de l'anglais]: Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur sa troisième année d'activité montre incontestablement que cet organisme est maintenant bien établi au sein des institutions reliées à l'ONU. Ce fait est démontré, non seulement par la gamme étendue des opérations entreprises par l'Agence au cours de l'année écoulée ainsi que par les accords conclus avec d'autres institutions spécialisées, mais aussi par la participation active de l'Agence aux travaux des commissions économiques régionales et des différentes conférences internationales.

74. Alors que les deux rapports précédents de l'Agence traitaient surtout de projets d'avenir, le présent rapport nous présente un exposé détaillé des opérations menées au cours d'une croissance organique constante. Le rapport actuel, publié à un moment décisif de l'histoire de l'Agence, présente un tableau fort intéressant et révélateur des réalisations de cet organisme, et aussi des problèmes et des difficultés qui se posent à lui.

75. Les peuples du monde entier ont salué avec beaucoup d'espoir le premier jour de l'ère de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; des problèmes d'une immense portée, jusqu'alors insolubles, semblaient alors approcher de leur solution. De nombreux pays dont l'essor est surtout entravé par l'insuffisance de leurs ressources énergétiques ont pu espérer que l'énergie atomique apporterait une solution aux difficultés qu'ils n'avaient pu jusqu'alors surmonter. Les trois ou quatre premières années de cette nouvelle phase sont maintenant derrière nous, et le moment est venu, croyons-nous, de tirer les premières conclusions du rapport présenté par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

76. Ces conclusions ne devraient être ni optimistes ni pessimistes: elles devraient être réalistes. En premier lieu, nous devons comprendre que certaines espérances se sont révélées prématurées. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, il semble qu'au cours des deux dernières années, deux facteurs aient modifié les perspectives économiques de son utilisation: d'une part, la découverte d'importants gisements de houille, de pétrole et de gaz dans de nombreuses parties du monde et, d'autre part, le fait que la technologie des réacteurs nucléaires a progressé moins vite que l'on ne s'y attendait à la première Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui a eu lieu à Genève en 1955, les coûts de construction des centrales atomiques se révélant, en revanche, plus élevés qu'on ne l'avait prévu. C'est pourquoi les perspectives se sont assombries quant aux possibilités, pour l'énergie d'origine nucléaire, de concurrencer l'énergie classique. Comme il se doit, ces faits ont influé sur l'activité de l'Agence, qui devait jouer un rôle important comme principal fournisseur d'uranium à des fins pacifiques aux divers pays. Etant donné qu'il est encore assez difficile d'obtenir de l'énergie d'origine nucléaire à un prix concurrentiel, un certain nombre de pays ont modifié leurs projets de construction de centrales nucléaires ou en ont différé l'exécution et, en conséquence, la demande d'uranium n'a augmenté qu'assez lentement, tandis que la production s'accroissait considérablement. Néanmoins, en ce qui concerne le rôle de l'Agence, il est un aspect positif de cette situation qui mérite d'être mentionné: en effet, les dépenses qu'entraînent les études préliminaires sur les réacteurs et leur mise au point sont si élevées que de nombreux pays ont été amenés à mettre en commun leurs ressources pour exécuter des travaux en collaboration, offrant ainsi à l'Agence, nous l'espérons, l'occasion de donner une impulsion à ces activités et de les coordonner.

77. Si ma délégation a cru devoir attirer votre attention sur les problèmes avec lesquels l'Agence est aux prises, c'est parce que nous croyons que ceux-ci doivent nous inciter à déployer des efforts encore plus grands et à intensifier les travaux dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ce n'est qu'à cette condition qu'il nous sera peut-être permis de voir nos espérances devenir des réalités. Nous fondons les plus grands espoirs sur l'Agence internationale de l'énergie atomique et nous nous sentons réellement encouragés par les résultats dont le rapport fait état.

78. Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques autres points. Le programme de bourses et d'échanges s'est encore développé cette année. Les activités de recherches entreprises sous l'égide de l'Agence se sont étendues. L'Agence a tenu deux grandes conférences scientifiques au cours de l'année écoulée. Nous en prenons note avec une vive satisfaction, car nous sommes persuadés que les discussions et les contacts entre tant de savants et d'experts ne manqueront pas de donner des résultats d'un grand intérêt. A ce propos, puis-je exprimer l'espoir que, si l'Assemblée générale décide d'organiser une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'Agence soit appelée à jouer, sur le plan scientifique, un rôle essentiel dans la préparation et la conduite de la réunion. Nous voulons espérer que le Secrétaire général donnera toute son attention à cette question.

79. Bien que, faute de temps, nous ne puissions mentionner que certains des résultats obtenus par l'Agence, nous voudrions rendre hommage à cet organisme pour les nombreuses activités qu'il a entreprises au cours de l'année écoulée et qui figurent dans son rapport.

80. La délégation autrichienne voudrait également rendre un hommage tout particulier au Directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole, pour sa compétence et pour les efforts continus qu'il a déployés en vue de développer l'activité et d'assurer l'efficacité de l'Agence et de son secrétariat.

81. En terminant, puis-je exprimer l'espoir que l'Agence internationale de l'énergie atomique poursuivra ses efforts et que, bénéficiant de la coopération de tous les Etats membres, elle nous rapprochera d'une ère où l'énergie atomique, grande menace et grand espoir de notre époque, sera mise au service de l'homme pour créer un monde où la paix et la prospérité régneront pour tous.

82. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole, de son intéressant exposé.

83. Pendant une période de deux ans, qui s'est terminée en septembre dernier, mon pays a eu l'honneur d'être représenté au Conseil des gouverneurs de l'Agence. Nous en sommes très heureux, car notre présence nous a permis, d'une part, de participer à l'élaboration de la politique de cet important organisme et, d'autre part, du fait même de notre participation, de stimuler et d'aviver l'intérêt que les Pays-Bas portent aux travaux de l'Agence. Alors qu'au cours des années précédentes, on pouvait parfois constater une certaine indifférence quant aux chances d'atteindre les objectifs principaux inscrits dans le statut de l'Agence, nous avons l'impression qu'aujourd'hui l'intérêt se porte plutôt sur les aspects positifs de ses réalisations. Il semble que les Etats membres se soient résignés à voir le monde dans son ensemble hésiter encore à confier à l'Agence la tâche exclusive de disposer de toutes les matières fissiles, mais que, en attendant, ils soient prêts à apporter leur soutien complet à toutes les activités qui, un jour, étendront à toutes les nations les bienfaits de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Si tel est bien le cas, nous pouvons envisager avec confiance l'avenir de l'Agence.

84. Un résultat que nul ne saurait contester est que le Directeur général a su créer un secrétariat dont le personnel compétent et dévoué ne recherche aucune publicité; mais ceux qui l'ont vu au travail sont impressionnés par la tâche qu'il accomplit.

85. Les dernières découvertes faites dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sont suivies de près. De nombreuses réunions de groupes d'études, de séminaires et de conférences sont organisées; des renseignements sont échangés; des règles, des normes et des conventions sont préparées et, ce qui est bien plus important, des programmes d'assistance technique sont mis au point. L'importance de ces activités croît de jour en jour. Il est bien dommage que les moyens financiers dont dispose l'Agence demeurent si limités. Les résultats de la dernière conférence des contributions, qui a eu lieu pendant la quatrième session normale de la Conférence générale, ont été très décevants. Nous espé-

rons que cette situation s'améliorera dans les années à venir. Quoi qu'il en soit, maintenant que la Deuxième Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution [ultérieurement résolution 1531 (XV) de l'Assemblée] demandant des contributions volontaires plus importantes au Fonds général, nous espérons que cet appel permettra d'améliorer la situation financière de l'Agence.

86. Ma délégation accueille avec une satisfaction particulière les mesures prises par la quatrième Conférence générale en ce qui concerne le système de garanties. Cette conférence a pris acte des principes et des procédures touchant à l'application des garanties de l'Agence qui avaient été approuvées à titre provisoire par le Conseil des gouverneurs après de longues délibérations. Le Conseil est maintenant en mesure de mettre au point ces principes et ces procédures en tenant compte de l'expérience acquise au contact des réalités.

87. Les relations avec les institutions spécialisées se développent également. La quatrième Conférence générale a approuvé les accords de coopération conclus entre l'Agence et l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'Organisation européenne de coopération économique, ainsi qu'avec la Commission interaméricaine de l'énergie nucléaire de l'Organisation des Etats américains. Ces accords prouvent que l'Agence mesure l'importance des activités de toutes les organisations qui étudient l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et qu'elle y prend un intérêt actif.

88. Enfin, ma délégation voudrait adresser à M. Sterling Cole ses meilleurs vœux, en exprimant le souhait que l'Agence puisse avoir dans l'avenir une activité croissante et féconde.

89. M. DUDLEY (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a écouté avec beaucoup de respect et d'intérêt la déclaration liminaire de M. Sterling Cole et nous voudrions commencer par l'en féliciter. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté donne son entier appui aux travaux de l'Agence, tels qu'ils ressortent du rapport dont nous sommes saisis.

90. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution [A/L.327]; nous voulons seulement ajouter que nous aurions été disposés à approuver le rapport dans des termes encore plus chaleureux.

91. Au cours de sa troisième année d'existence, l'Agence, comme M. Cole nous l'a rappelé, a achevé de s'organiser sur une base saine et est entrée dans une période de consolidation; le représentant des Pays-Bas a également attiré notre attention sur ce fait. On peut, en effet, féliciter le secrétariat de l'Agence d'avoir su mettre sur pied une organisation efficace. Nous croyons que ce secrétariat peut, dès maintenant, jouer un rôle très utile dans l'échange des idées et l'établissement de normes.

92. Le Royaume-Uni accueille avec une satisfaction particulière l'annonce des progrès réalisés dans les opérations entreprises au bénéfice des régions qui n'ont encore aucune expérience des applications de l'énergie atomique. Cette aide a pris la forme de programmes de bourses, d'échanges et d'assistance technique. L'Agence a donné des conseils d'experts sur l'établissement de programmes d'énergie atomique et sur le fonctionnement d'installations expérimentales;

elle a aussi fourni les services d'experts et de consultants, ainsi qu'un important matériel de laboratoire. Tout cela est à notre avis une œuvre fort utile.

93. Mon pays est fier en vérité d'avoir pris une part importante au financement et au développement des travaux de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique. Nous sommes, je crois, au deuxième rang quant à l'importance de la contribution financière. A ce propos, permettez-moi de dire en passant que, selon nous, la majeure partie de ces travaux devrait être imputée à l'avenir au budget ordinaire de l'Agence, plutôt que financés par des contributions volontaires.

94. Cette assistance mise à part, l'Agence a entrepris d'autres activités importantes intéressant tous les Etats qui en font partie. C'est ainsi qu'elle participe à l'élaboration de recommandations types et de codes pratiques touchant à la santé et à la sécurité en matière d'opérations nucléaires. Ces questions sont traitées dans l'excellent Manuel de manipulation sans danger des radio-isotopes préparé par l'Agence.

95. En outre, des groupes d'experts se sont attachés à l'étude d'autres questions telles que la responsabilité civile dans l'utilisation courante de l'énergie atomique. Ce problème intéresse particulièrement le fonctionnement d'installations nucléaires fixes ou de navires à propulsion nucléaire, ainsi que le transport de matières radioactives.

96. Dans le même ordre d'idées, un autre sujet qui continue à retenir l'attention de l'Agence est l'élimination des déchets radioactifs. Une conférence scientifique sur ce problème a été tenue à Monaco au cours de l'année considérée, et le rapport d'un groupe d'experts sur l'élimination des déchets radioactifs en mer a été définitivement rédigé.

97. Ce sont là des exemples de l'intérêt pratique que présentent les travaux de l'Agence pour tous les peuples qui espèrent bénéficier de l'utilisation de l'énergie atomique.

98. Le Royaume-Uni considère que l'élaboration et l'adoption de normes uniformes dans l'ensemble du monde est d'une importance capitale pour assurer, dans la sécurité, le développement ordonné de l'énergie atomique. Ce n'est que par l'acceptation généralisée de ces normes que l'on pourra créer dans le public le sentiment de confiance qui lui fera admettre que les risques que présente l'exploitation de cette nouvelle et précieuse source d'énergie peuvent être dûment maîtrisés. Si j'insiste sur ce fait, c'est parce qu'il représente, me semble-t-il, l'aspect le plus important du travail positif que l'Agence est en mesure d'accomplir à l'heure actuelle. Mais il y a un autre aspect de la confiance publique auquel je voudrais faire brièvement allusion.

99. La question des garanties a été mentionnée au cours de ce débat. Les principes et procédures relatifs aux garanties ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs de l'Agence en octobre et le Royaume-Uni les accueille avec satisfaction. Jusqu'au moment où des accords plus étendus rassureront le monde sur les utilisations données à l'énergie atomique, ces garanties qui, j'insiste là-dessus, laissent entière la souveraineté nationale, sont nécessaires au maintien de la confiance internationale. J'ai bien peur que, quoiqu'en puisse dire le représentant de l'Union soviétique, nous n'ayons pas encore atteint cet état souhaitable. Il n'est aucunement question de discrimination, comme il l'a laissé entendre, et évoquer la guerre

froide ou la question du désarmement nucléaire, comme il l'a fait, est absolument déplacé et hors sujet.

100. J'en reviens maintenant à mon idée principale, celle de voir l'Agence jouer un rôle toujours plus important de centre international d'échanges d'informations sur les sciences nucléaires. Elle a déjà organisé un certain nombre de petites conférences, de colloques et de réunions d'études sur des aspects particuliers de l'énergie nucléaire. On a déjà beaucoup travaillé à augmenter la diffusion des publications techniques de l'Agence, et des préparatifs sont en cours pour publier des revues internationales périodiques sur certains sujets d'intérêt particulier. Ce travail nous semble également d'une grande valeur.

101. Enfin, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un exemple de l'assistance technique que l'Agence offre à tous ses membres sans distinction. Elle a déjà créé un petit laboratoire à son siège de Vienne, et elle a commencé à en construire un plus important. Des travaux utiles ont été entrepris en vue d'élaborer des normes concernant certains radio-éléments. Ce laboratoire sera également en mesure d'effectuer différentes opérations, telles que des mesures analytiques, à la demande des membres de l'Agence. Un tel établissement centralisé devrait rendre des services particuliers aux pays membres qui ne possèdent pas eux-mêmes d'installations analogues.

102. Ma déclaration aura clairement montré aux membres de l'Assemblée que, de l'avis du Gouvernement du Royaume-Uni, les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique progressent de manière très satisfaisante. Nous continuerons à accorder notre entier soutien à l'Agence, car nous croyons qu'elle peut jouer un très grand rôle en favorisant les applications des sciences atomiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

103. M. MIYAZAKI (Japon) [traduit de l'anglais]: Depuis que l'Agence internationale de l'énergie atomique a été créée il y a trois ans, le Japon n'a cessé de lui apporter tout son soutien et de coopérer avec elle à l'exécution des programmes et des opérations entrepris conformément au statut de l'Agence. Mon pays éprouve une grande admiration pour les résultats obtenus par l'Agence au cours de ces trois années, qu'il s'agisse de travaux d'intérêt général ou de ceux qui intéressent certains pays en particulier dont le développement technique est encore insuffisant.

104. Ma délégation a étudié avec soin le rapport qui nous est soumis; elle est particulièrement satisfaite de constater que les travaux de l'Agence, au cours de l'année écoulée, ont été exécutés dans des conditions normales de fonctionnement. A ce sujet, le rapport indique, dans son introduction, que divers travaux préparatoires ont commencé à donner des résultats et que, dans la plupart des domaines, l'année qui vient de s'écouler a été la première année de fonctionnement normal de l'Agence.

105. Les travaux de l'Agence pendant la période visée par le rapport s'étendent à des domaines très divers. Ils vont de divers projets ayant pour objet déterminé d'aider des Etats en leur fournissant une assistance technique et des matières fissiles, à un programme d'intérêt général pour tous les pays membres. C'est ainsi que l'Agence sert de centre de renseignements et facilite les contacts internationaux en matière de sciences nucléaires et de questions connexes, qu'elle

élabore un ensemble complet de règlements de sécurité relatif aux risques d'irradiation, et qu'elle met au point des principes et des mesures visant à empêcher que l'énergie atomique ne soit détournée pour des utilisations militaires.

106. Parmi toutes les activités de l'Agence, mon gouvernement attache une importance particulière à l'établissement d'un système efficace de garanties contre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires. Ma délégation est convaincue que le système de garanties appliqué sous les auspices de l'Agence constitue une base solide pour un système universel de garanties et marquera une étape importante vers un monde délivré de la crainte d'une destruction atomique totale.

107. Comme on l'a fait remarquer au cours d'une séance plénière de la quatorzième session de l'Assemblée générale, le Japon a eu l'honneur d'innover pour ce qui est de la fourniture de matières fissiles par l'Agence: en effet, en mars dernier, le Gouvernement japonais a conclu avec l'Agence un accord portant sur la fourniture de 3 tonnes d'uranium naturel destiné au fonctionnement d'un réacteur de recherche japonais. Parmi d'autres raisons, la demande de mon gouvernement était inspirée par le désir d'inciter l'Agence à établir les dispositions pertinentes exigées par l'exécution de la transaction. Celles-ci comprennent, notamment, les procédures d'application des garanties contre tout détournement de ces matières pour un usage militaire. Stimulée de la sorte, l'Agence n'a pas manqué d'agir rapidement, et ma délégation a pris connaissance avec satisfaction du passage de son rapport qui déclare que les principes et les procédures d'application concernant les garanties de l'Agence ont été élaborées et provisoirement approuvées par le Conseil des gouverneurs. En outre, le supplément au rapport indique que la Conférence générale a adopté, lors de sa quatrième session, une résolution prenant note de ces principes et procédures.

108. Mon gouvernement est maintenant très heureux de constater que les garanties élaborées par l'Agence sont ainsi passées au stade de l'application pratique, et il se déclare entièrement disposé à les respecter dans la mesure où elles s'appliquent à l'achat de 3 tonnes d'uranium.

109. De plus, comme il est indiqué dans le supplément au rapport, mon gouvernement a fait savoir qu'il acceptait d'engager des pourparlers avec les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis en vue de transférer à l'Agence la responsabilité du contrôle de l'application des garanties énoncées dans les accords bilatéraux conclus avec ces gouvernements. Le Japon aura ainsi l'honneur de créer un nouveau précédent en ce qui concerne l'application pratique des garanties de l'Agence. Selon le rapport de l'Agence, les principes et procédures relatifs à l'application des garanties seront révisés et améliorés compte tenu de l'expérience acquise par l'Agence et des progrès technologiques. Ainsi, par l'application pratique des garanties de l'Agence, le Japon aura une fois de plus l'occasion de contribuer à ses travaux dans ce domaine.

110. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter le Directeur général et son personnel de la tâche importante qu'ils ont accomplie et pour remercier M. Cole de sa déclaration et du rapport très complet qu'il nous a présenté. Pour terminer, ma délégation

tient à dire qu'elle est persuadée que l'Agence saura poursuivre sa tâche avec une vigueur toujours accrue. Nous tenons également à affirmer que le Japon aidera l'Agence à atteindre les objectifs fixés à l'article II de son statut, qui sont "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier".

111. M. WILCOX (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Il est reposant, dans ce monde troublé et assailli par les remous des luttes politiques, de s'arrêter quelques instants pour parler des progrès importants réalisés en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il arrive parfois — comme tous mes collègues de l'ONU — je me sente un peu découragé parce que nous n'arrivons pas à avancer plus rapidement vers la solution de nos principaux problèmes politiques. Mais je reprends confiance lorsque je considère l'activité des institutions spécialisées. Lentement mais sûrement, ces institutions poursuivent leur grande tâche, qui consiste à créer les conditions d'une vie meilleure et d'un niveau de vie plus élevé pour de nombreuses populations dans un grand nombre de pays. Par leur labeur discret, elles assurent petit à petit à l'ONU une solide réputation à travers le monde.

112. Ma délégation est heureuse d'accueillir à l'Assemblée, une fois de plus, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je tiens à le remercier de sa déclaration intéressante et instructive sur les réalisations de l'Agence au cours de l'année écoulée. A cette occasion, je lui souhaite, ainsi qu'à son personnel, une complète réussite pour l'avenir.

113. Les Etats-Unis se félicitent des relations étroites qui se sont établies, sur le plan du travail, entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons notamment avec satisfaction que le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes et l'Agence coopèrent déjà très étroitement et nous pensons que cette coopération doit encore se poursuivre et s'amplifier. En outre, nous espérons vivement que l'Agence sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dont la réunion est envisagée.

114. Le rapport de l'Agence pour 1959-1960 offre un aperçu impressionnant de ses réalisations. L'Agence apporte actuellement une aide considérable à de nombreux Etats où la technologie est moins développée en les préparant à mieux utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Elle a accordé une assistance technique dans le domaine nucléaire à 45 de ses membres sous forme d'enquêtes, de conseils et de consultations d'experts, et de prestations de matériel et de fournitures. Enfin, ce que l'Agence a accompli de plus important au cours de cette courte période de trois ans est, à mon avis, d'avoir offert une formation à 1.000 savants et techniciens. De cette façon, elle prépare un avenir solidement construit.

115. Mon gouvernement est aussi particulièrement satisfait des activités de l'Agence touchant à la santé et à la sécurité. C'est en effet en matière de réglementation que l'Agence peut apporter une contribution inestimable à tous les pays du monde. Il convient de lui donner tout le soutien possible dans ses efforts tendant à fixer des normes pour le transport des radio-isotopes et d'autres matières radioactives et

dans la préparation de projets de conventions définissant comme il convient la responsabilité civile qui résulte du fonctionnement de réacteurs fixes ou de navires à propulsion nucléaire.

116. L'Agence a déjà accordé beaucoup de soins à l'élaboration de normes de sécurité applicables à la construction et au fonctionnement des ensembles critiques, des réacteurs de recherche et des réacteurs de puissance. Nous espérons d'autre part que l'Agence poursuivra ses recherches et ses études sur l'importante question de l'élimination des déchets radioactifs.

117. Je n'ai pas l'intention, ici, d'examiner longuement toutes ces activités ni d'entrer dans le détail des autres opérations au programme de l'Agence, tels que ses conférences et colloques, ses efforts pour favoriser la recherche et l'échange de renseignements et ses publications. Ma délégation tient cependant à dire qu'elle approuve entièrement toutes ces activités. Il faut également mentionner que l'Agence a fait ses premiers pas comme fournisseur de matières nucléaires. Notons, particulièrement, que la Finlande va acquérir, par l'intermédiaire de l'Agence, des matières nucléaires spéciales ainsi qu'un réacteur Triga Mark II. Une partie de ce combustible est prélevée sur une quantité de plus de 5 tonnes d'uranium enrichi que les Etats-Unis ont offert de fournir à l'Agence. La Finlande a également bénéficié directement de l'offre des Etats-Unis, qui proposent de mettre chaque année à la disposition de l'Agence, à titre gracieux, la valeur de 50.000 dollars d'uranium pour favoriser les travaux de recherche.

118. Nous avons toujours soutenu énergiquement les travaux de l'Agence, en lui apportant une aide à la fois financière et technologique. Depuis sa création, nous avons fourni la moitié des contributions volontaires destinées à alimenter les activités d'assistance technique, y compris le programme de bourses, et nous n'avons jamais imposé aucune restriction à l'emploi de ces fonds. Notre politique générale a consisté à accorder une aide financière, en devises librement convertibles, dont l'utilisation est laissée à l'entière appréciation de l'Agence et de ses membres.

119. En plus de ces contributions volontaires, nous nous sommes efforcés d'aider l'Agence, au cours de ses premières années, en lui allouant des subventions spéciales qui se sont élevées à près d'un million de dollars. En outre, nous avons placé à la disposition de l'Agence la valeur de 150.000 dollars en contrats de recherche, et nous avons accordé plus de 200 bourses de perfectionnement gratuites.

120. Je crois qu'il convient, à présent, de dire un mot des difficultés financières de l'Agence. Les membres de l'Assemblée n'ignorent pas que le programme d'assistance technique de l'Agence est tributaire, pour l'essentiel, des contributions volontaires de ses membres. Les contributions au Fonds général n'ont cependant pas atteint les prévisions, bien qu'à la dernière Conférence générale de nombreux membres se fussent engagés à verser des sommes beaucoup plus importantes. Les Etats-Unis, tout en continuant à verser leurs contributions, qui atteignent chaque année jusqu'à 50 pour 100 du budget, espèrent sincèrement que la tendance qui s'est fait jour à la quatrième Conférence générale s'affirmera et que le programme de l'Agence ne sera pas paralysé par manque de fonds. Nous ne devons ni ne pouvons permettre qu'une telle chose se produise. Je voudrais attirer l'attention des représentants sur le fait que les programmes qui

seront le plus directement touchés si les contributions volontaires n'atteignent pas le montant prévu sont ceux qui ont été établis au bénéfice des pays peu développés, et qui prévoient l'envoi de techniciens, de fournitures et de matériel, et l'octroi de bourses de formation.

121. A ce sujet, ma délégation voudrait faire savoir qu'elle partage entièrement les sentiments qui ont inspiré le projet de résolution présenté à la Deuxième Commission par le Brésil, le Ghana, l'Inde et la Yougoslavie [ultérieurement résolution 1531 (XV) de l'Assemblée générale]. Du fait même que l'on demande instamment à l'Agence à continuer de développer son programme d'assistance technique, les pays plus développés sont priés d'accroître leur contribution financière au Fonds général. Nous nous associons à ce projet de résolution, et nous espérons que le seul pays économiquement développé qui ait réussi, d'une façon ou d'une autre, à ne pas verser un seul kopek utilisable au budget de fonctionnement tiendra compte de ce texte.

122. Dans la déclaration qu'il a faite au début de cet après-midi, le représentant de l'Union soviétique s'est exprimé en termes sévères sur le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a ajouté que les Etats-Unis avaient empêché l'Agence de s'acquitter de sa tâche, et il les a accusés de chercher à s'ingérer dans les affaires d'autres pays. Comme je viens de le faire remarquer, l'Union soviétique n'a pas apporté la moindre contribution au Fonds général destiné à financer les opérations. Quant à l'accusation d'ingérence dans les affaires des autres, les membres de l'Assemblée sauront juger par eux-mêmes quelle est la grande puissance qui est intervenue — souvent par la force — dans les affaires intérieures de tant d'autres nations. En vérité, quel est l'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies représenté à l'Assemblée générale qui n'ait pas ressenti la froide emprise de l'ingérence soviéto-communiste ?

123. Si l'Union soviétique voulait bien consacrer à appuyer efficacement l'ONU la moitié seulement du temps et de l'énergie qu'elle dépense à critiquer les Etats-Unis, nous serions beaucoup plus près de notre but, qui est d'assurer la paix dans le monde.

124. Aux termes de l'une des dispositions fondamentales de son statut, l'Agence doit s'assurer que l'assistance qu'elle fournit n'est pas utilisée à des fins militaires. Ma délégation est heureuse de constater que la quatrième Conférence générale a examiné les principes et règles relatifs à l'application des garanties présentés par le Conseil des gouverneurs. Ce plan de garanties a été élaboré à la suite d'études approfondies menées par des techniciens de valeur et par les membres du Conseil eux-mêmes. Il a été approuvé à une forte majorité. Pour prouver qu'à son avis, le genre d'inspection envisagé ne met pas en cause la souveraineté des Etats membres, le Gouvernement des Etats-Unis a offert de placer plusieurs de ses propres installations sous le contrôle du système de garanties. Nous avons consenti à consulter plusieurs des parties aux accords bilatéraux que nous avons conclus sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques en vue de transférer à l'Agence la responsabilité de l'application des garanties lorsqu'elle sera en mesure de l'assumer, ce qui, je l'espère, ne va plus beaucoup tarder.

125. Je n'ai pas l'intention de faire de comparaisons détaillées avec la question générale du désarmement

contrôlé. Nous croyons cependant que si les Etats membres, font preuve d'un peu de bonne volonté, le système de garanties de l'Agence leur offre l'occasion de prouver que les progrès réalisés dans le domaine de l'énergie atomique — progrès auxquels concourt l'Agence — servent à promouvoir le bien-être et la santé de la communauté mondiale, et non sa destruction.

126. Pour conclure, je voudrais citer un passage d'un message envoyé par le président Eisenhower à la dernière Conférence de l'énergie atomique à Vienne, qui exprime la satisfaction que les activités de l'Agence inspirent à mon gouvernement. Le Président disait:

"Dans un court espace de trois ans, l'Agence est devenue l'organisation internationale primordiale dans le domaine de l'énergie nucléaire. Ses activités stimulent les efforts déployés dans le monde pour apporter à un plus grand nombre d'hommes les bienfaits de l'âge atomique, qui n'est encore qu'à son commencement ... L'Agence est une organisation qui n'a aucun secret; une organisation qui cherche à mettre en commun les efforts, les recherches et les renseignements; une organisation où les Grandes Puissances peuvent faire abstraction de leurs divergences politiques afin de travailler au bien commun. Les Etats-Unis ... continueront d'accorder leur appui à cette organisation. Je forme des vœux pour son expansion et sa prospérité."

C'est sur cette citation que je terminerai ma brève intervention.

127. M. TCHOBANOV (Bulgarie): Il ressortait du rapport présenté l'année dernière [A/4244] dans cette même salle que l'Agence internationale de l'énergie atomique avait achevé d'accomplir ses tâches administratives et d'organisation. Il convient donc, cette année, de considérer son activité sous l'angle des réalisations pratiques dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

128. Il ressort du rapport qui nous est présenté cette année que l'Agence a bien enregistré certains succès, quoique encore restreints — de l'avis de ma délégation —, en ce qui concerne la formation de personnel qualifié dans le domaine scientifique et l'augmentation du nombre des bourses destinées à la formation de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Un certain nombre de cours spéciaux ont été aussi organisés, en Argentine, au Japon, en Inde et au Congo.

129. Parmi les initiatives utiles, il convient également de noter les deux conférences, tenues l'une à Varsovie et l'autre à Monaco, consacrées aux problèmes de l'emploi des sources de rayonnement intense et de l'utilisation des déchets radioactifs. Il y a lieu d'en dire autant des efforts déployés afin d'établir une liaison entre les travaux de ces deux conférences et les études basées sur les travaux des première et deuxième conférences sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La publication de 10.000 pages d'information, ainsi que la diffusion de 350.000 exemplaires de documentation technique, constituent également un bon commencement dans le travail de l'Agence en ce sens.

130. Il convient cependant de faire observer tout de suite que le cadre dans lequel cette activité est déployée nous semble toujours être insuffisant et trop étroit. C'est ainsi par exemple — et le rapport de l'Agence lui-même en fait mention — qu'aucune étude

n'a encore été faite en vue de l'organisation de centres régionaux en Afrique et au Moyen-Orient. Les renseignements sur l'assistance qu'il y a lieu de prêter sous forme d'experts et d'équipement ne semblent pas non plus particulièrement encourageants. L'activité de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique semble toujours se trouver au stade de l'organisation. Dans le cadre du Fonds spécial, aucun programme d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques n'est encore prévu.

131. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation émet l'espoir que l'activité de l'Agence sera accélérée dans l'avenir, et plus particulièrement en ce qui concerne l'assistance que l'Agence doit accorder à ses Etats Membres, et en tout premier lieu aux Etats sous-développés, en fournissant de l'équipement, les services de spécialistes, ainsi que des matières fissiles dont l'Agence dispose à l'heure actuelle en quantités suffisantes.

132. Un certain nombre de délégations notent avec juste raison certaines insuffisances essentielles concernant l'activité de l'Agence; c'est ainsi, par exemple, que l'on a constaté, de la part de certains Etats, des tentatives d'ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'Etats souverains, prenant prétexte des dispositions du statut ayant trait au contrôle et à l'inspection. Le rapport lui-même contient certains aveux à cet égard. Il semble évident qu'on ne peut pas soutenir sérieusement que les Etats sous-développés auxquels l'Agence procure les matières fissiles seraient à même d'utiliser ces matières à des fins militaires. Un contrôle, une inspection qui se baserait sur cette supposition ne me semble pas — je l'avoue — sérieuse.

133. On trouve une source d'inquiétude dans le fait que la répartition des postes de direction au secrétariat et, d'une façon générale, dans l'appareil de l'Agence continue de ne pas être conforme à ce qui avait été convenu entre les Etats fondateurs pour ce qui concerne la répartition géographique équitable des postes. Le paragraphe 21 du rapport note que "la structure du secrétariat est demeurée... inchangée".

134. Ma délégation tient à noter plus particulièrement un défaut très grave de l'Agence, qui consiste à essayer d'empêcher certains Etats à participer aux travaux de l'Agence. Il est à peine besoin de souligner que les buts particulièrement généreux que doit poursuivre cette agence exigent qu'elle devienne une organisation internationale véritablement représentative, ouverte à tous les Etats, sans égard à leur régime politique et social. Ce n'est que de cette façon qu'elle pourrait devenir un centre de collaboration internationale véritable pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le rapport semble se rallier en principe à cette idée.

135. L'un des orateurs qui m'ont précédé — le représentant du Royaume-Uni, je crois — a jugé à propos de déclarer que le fait d'objecter à la discrimination à l'égard de certains Etats signifierait, de la part des pays socialistes, entraîner l'Agence dans la guerre froide. Il me semble que c'est exactement le contraire qui est vrai. J'estime pour ma part que, s'il y a lieu de parler de guerre froide en l'occurrence, c'est précisément à ceux qui pratiquent la discrimination à l'égard de certains Etats pour l'unique raison que le régime politique et social de ces Etats n'a pas l'heur de leur plaire, qu'il faudrait adresser ce reproche. Il est de fait que des pays comme la République populaire de Chine et la République démocratique

allemande, le second un pays hautement industrialisé et le premier ayant enregistré durant ces dernières années des réalisations remarquables dans le domaine de l'industrialisation, continuent d'être écartés de l'Agence uniquement par suite de la politique de discrimination pratiquée par les Etats-Unis d'Amérique.

136. Si cet écart entre les paroles et les actes subsiste dans l'avenir, le prestige international de l'Agence ne manquera pas de s'en ressentir et des difficultés sérieuses surgiront sur son chemin. Même aux conférences internationales convoquées sur l'initiative de l'Agence, les savants de la République populaire de Chine et de la République démocratique allemande ne sont pas, en raison de l'interdiction des Etats-Unis, admis à participer. Cet état de choses est intolérable. La direction de l'Agence doit y mettre fin le plus tôt possible.

137. Je voudrais ajouter que les efforts que nous faisons pour mettre au service de l'humanité les ressources colossales de l'énergie atomique seront constamment freinées aussi longtemps que la course aux armements se poursuivra, aussi longtemps que les puissances atomiques continueront d'accumuler des réserves monstrueuses d'armes nucléaires dans leurs arsenaux.

138. De l'avis de ma délégation, il sera impossible de procéder à un vaste déploiement des efforts en vue de l'application pacifique de l'énergie atomique pour le bien-être du genre humain aussi longtemps que les ressources principales de l'énergie atomique et les découvertes scientifiques dans ce domaine iront augmenter principalement les stocks d'armes nucléaires et thermonucléaires de plus en plus perfectionnées, de plus en plus destructrices.

139. C'est bien pour cette raison que ma délégation est d'avis qu'il existe une relation étroite et directe entre les perspectives du désarmement général et complet et celles de l'arrêt des explosions expérimentales, d'une part, et un vaste essor des applications pacifiques de l'énergie atomique, d'autre part. Ceci nous fait penser qu'il ne faudrait pas, dans l'avenir, détacher, isoler le travail de l'Agence du problème crucial de notre temps: le désarmement général et complet.

140. Mon pays a toujours pris une part active aux travaux de l'Agence. En la personne de l'académicien bulgare, M. Nadjakov, nous avons eu le grand honneur de présider cette année sa conférence annuelle. En sa qualité de membre du Conseil des gouverneurs, la Bulgarie continuera de déployer des efforts persistants pour que l'activité de l'Agence s'élargisse de plus en plus dans le sens d'une plus vaste application de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour que l'Agence devienne de plus en plus un centre international d'échanges d'expérience et de propagation des acquisitions de la science de l'énergie atomique, sans restriction ou discrimination d'aucune sorte.

141. Guidés par ces considérations, nous nous associons aux délégations de l'Australie et du Mexique pour vous proposer d'adopter le projet de résolution que nous avons déposé [A/L.327].

142. M. RAJAN (Inde) [traduit de l'anglais]: Nous sommes heureux que l'occasion s'offre à nous, une fois de plus, de faire quelques observations au sujet des travaux de l'Agence. Comme nous le savons tous, les possibilités infinies des matériaux dont s'occupe

L'Agence assurent à celle-ci une position unique dans la famille des Nations Unies, que l'on considère ses activités sous l'angle des tâches et des responsabilités qu'elle assume dans la paix ou sous celui des risques catastrophiques de guerre. Cette position est marquée par les liens étroits qui rattachent l'Agence à l'Assemblée générale et en vertu desquels nous examinons à présent son rapport.

143. Ce document n'a pas un caractère spectaculaire, mais il reflète des progrès intéressants, quoique modestes. Le développement du programme d'assistance technique de l'Agence, le nombre croissant de ses cycles d'étude, conférences et colloques, ainsi que leur portée toujours plus vaste, l'intérêt croissant que suscite l'emploi des isotopes radioactifs dans l'agriculture, l'industrie et la médecine, sont autant de preuves que la position et l'importance de l'Agence dans la structure des institutions reliées à l'ONU sont hautement appréciées, et il y a là un gage important pour l'avenir. Néanmoins, ceci dit, il nous faut ajouter que le rôle de l'Agence demeure limité au regard de l'œuvre accomplie par certaines institutions spécialisées et qu'il est encore plus modeste si l'on considère la complexité et le coût de la moindre application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

144. En outre, nous devons avouer que nous avons à peine commencé à mettre en chantier les programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire sur lesquels les premiers grands espoirs suscités par l'Agence étaient fondés. La lenteur décevante de ces progrès peut, dans une certaine mesure, être attribuée à des difficultés techniques, mais aussi aux conditions dans lesquelles le combustible est fourni par l'Agence.

145. Dans sa déclaration, le Directeur général de l'Agence, M. Sterling Cole, a cité les paroles de notre représentant à la quatrième Conférence générale, M. Bhabha, qui a dit que "si l'Agence n'avait pas été créée en 1957, la nécessité d'une organisation de ce genre n'en aurait été que plus évidente en 1960". Le Directeur général a poursuivi en disant:

"Le bien-fondé des paroles de M. Bhabha se trouve encore renforcé par le fait que la production de matières pour la fabrication d'armes nucléaires semble à la portée d'un nombre croissant de gouvernements à mesure que les techniques actuelles s'améliorent."

146. Cette interprétation de la déclaration de M. Bhabha ne nous paraît pas absolument exacte. Nos vues sur le système de garanties de l'Agence sont bien connues. Nous estimons qu'il est relativement inefficace pour empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires, et cela pour les raisons suivantes: premièrement, le système de garanties de l'Agence n'est nullement universel et il se limite aux pays qui demandent l'assistance de cet organe; deuxièmement, au mieux, l'objectif de l'Agence est la ségrégation plutôt que la prévention; il ne tend pas à empêcher la fabrication des armes atomiques, mais seulement à veiller que l'uranium fourni par l'Agence ne soit pas utilisé dans la fabrication de ces armes; troisièmement, le système de garanties s'applique avec le maximum de sévérité aux pays sous-développés qui sont le moins capable de fabriquer des armes nucléaires. En d'autres termes, il prend grand soin de mettre un verrou aux portes qui ne sont pas dangereuses, ou, pour employer une image à laquelle nous avons souvent eu recours dans le passé, il colmate

soigneusement les fuites sur les côtés d'un récipient, en feignant de ne pas voir que celui-ci n'a pas de fond.

147. Quoi qu'il en soit, la raison d'être de l'Agence ou, pour reprendre les paroles de notre représentant, la nécessité d'un tel organisme devrait procéder des réalisations effectives au titre de son programme qui ont une portée et une utilité certaines plutôt que de l'aspect négatif que constitue l'élaboration de garanties. L'instance que l'on met à appliquer des restrictions aux pays sous-développés qui demandent l'assistance de l'Agence, alors que des pays industriellement développés ont directement accès à des sources de combustible nucléaire, à des conditions beaucoup plus libérales que celles qu'offre l'Agence, explique peut-être en partie pourquoi les demandes de combustible nucléaire adressées à l'Agence n'ont représenté qu'une infime fraction de ce que l'on avait prévu à l'origine.

148. Ayant fait ces réserves, je voudrais exprimer notre satisfaction à l'égard de l'œuvre accomplie par l'Agence et indiquer que nous apportons notre plein appui à ses programmes. Nous nous sommes efforcés de manifester ce soutien d'une manière concrète en offrant des bourses, dans le cadre du programme de bourses de l'Agence, et en contribuant à son Fonds général. Nous espérons que ces programmes vont se développer et nous sommes sûrs qu'ils assureront aux membres de l'Agence des avantages croissants et d'une grande portée.

149. En terminant, je voudrais dire que nous sommes disposés à appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis.

*M. Wilcox (Etats-Unis), vice-président, prend la présidence.*

150. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): S'il n'y a pas d'autres orateurs, je voudrais demander à l'Assemblée générale si elle approuve le projet de résolution présenté par l'Australie, la Bulgarie et le Mexique [A/L.327] dans lequel il est pris acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1959-1960 [A/4531 et Corr.1 et Add.1].

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

#### Décision concernant la procédure

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Sixième Commission et de la Troisième Commission.*

#### **POINT 65 ET 66 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa douzième session**

**Question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies: rapport du Secrétaire général**

**RAPPORTS DE LA SIXIEME COMMISSION (A/4605, A/4619)**

*En l'absence du Rapporteur de la Sixième Commission, le Président présente les rapports de cette commission (A/4605 et A/4619).*

151. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): J'invite le représentant de la Bolivie à faire une déclaration.

152. **M. ITURRALDE CHINEL** (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Etant donné que le Rapporteur de la Sixième Commission est absent, et que mon pays a

présenté, conjointement avec le Mexique, un projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité par la Commission [A/4605, projet de résolution I], je voudrais m'adresser à l'Assemblée pour expliquer certains détails de ce projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie.

153. La Commission du droit international a présenté un rapport sur les travaux de sa douzième session [A/4425]. Dans ce rapport étaient examinés divers points qui sont repris dans le rapport de la Sixième Commission [A/4605].

154. Le rapport de la Commission du droit international se signale surtout par un texte d'articles relatifs aux relations et immunités consulaires qui devra être renvoyé pour examen aux gouvernements de manière à être ensuite transformé en projet définitif qui, à son tour, servira de base à une convention. En outre, le rapport de la Commission contient trois articles qui ont trait aux missions spéciales et des considérations sur le problème de la responsabilité de l'Etat, que la Commission devra examiner à fond à sa prochaine session.

*[L'orateur donne lecture du projet de résolution.]*

155. Ainsi, aux termes de ce projet de résolution, les articles qui ont trait aux missions spéciales seraient renvoyés à la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur les relations et immunités diplomatiques qui se tiendra à Vienne au printemps de 1961 et soumis à l'examen de cette conférence en même temps que le projet d'articles relatifs aux relations et immunités diplomatiques.

156. En plus de cette question importante, la Sixième Commission a examiné celle de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. Elle a estimé que la publication de cet annuaire était indispensable, mais a constaté que le contenu de ce document donnait lieu à de nombreuses divergences de vues. Après de longs débats, c'est encore à mon pays, agissant conjointement avec les délégations de Ceylan, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Irak et de la République arabe unie, qu'est échu l'honneur de présenter un projet de résolution.

*[L'orateur donne lecture du projet de résolution.]*

157. La Commission a adopté ce projet à l'unanimité avec un amendement des Philippines [A/4619].

158. La Sixième Commission a aussi adopté à l'unanimité un projet de résolution sur les travaux futurs en matière de codification et de développement progressif du droit international [A/4605, projet de résolution II].

159. Nous présentons donc à l'Assemblée générale ces trois projets de résolution.

160. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le projet de résolution relatif au rapport de la Commission du droit international sur sa douzième session contenu dans le premier rapport de la Sixième Commission [A/4605, projet de résolution I] a été adopté à l'unanimité par la Commission.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

161. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le projet de résolution qui traite des travaux futurs dans le domaine de la modification et du développement progressif du droit international [A/4605, projet de résolution II] a aussi été adopté à l'unanimité par la Sixième Commission.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

162. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le deuxième rapport de la Sixième Commission [A/4619] concerne la question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. La Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution contenu dans le rapport.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social [chap. V, VI et VII (sect. II, par. 645 seulement; sect. IV et V)]

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/4615)

*Mlle Hampton (Nouvelle-Zélande), rapporteur de la Troisième Commission, présente le rapport de cette commission (A/4615), puis déclare ce qui suit.*

163. Mlle HAMPTON (Nouvelle-Zélande) [Rapporteur de la Troisième Commission] (traduit de l'anglais): Le débat général sur les chapitres V, VI et VII (sect. IV, V et par. 645) du rapport du Conseil économique et social a présenté cette année un intérêt tout particulier à cause du rapport d'ensemble sur l'évaluation des programmes (Perspectives pour les cinq années 1960-1964), qui fournit pour la première fois un tableau complet des programmes et des activités des Nations Unies et des six principales institutions spécialisées, et qui les a analysés dans une perspective d'ensemble en fonction des besoins et des possibilités d'action internationale. Les conclusions du rapport ont été très favorablement accueillies, surtout en ce qui concerne la nécessité d'une action concertée pour aider certains pays à résoudre leurs problèmes d'urbanisme, d'habitat et de développement communautaire. On a souligné la nécessité d'une action des Nations Unies dans les pays récemment indépendants et dans ceux qui sont en voie de développement, et un appel a été lancé pour que les programmes qui concernent l'Afrique soient assurés d'un intérêt tout particulier.

164. Comme l'indique le paragraphe 7 du rapport de la Commission [A/4615], un projet de résolution a été présenté sur la formation et l'instruction dans les pays en voie de développement, en Afrique notamment. A la demande des auteurs de ce projet, l'étude en a été reportée jusqu'à ce que la Première Commission ait terminé l'examen du point 88 de l'ordre du jour intitulé: "Afrique: programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement".

165. Il a également été fait mention des besoins de l'Afrique dans le projet de résolution relatif au FISE, qui a été adopté à l'unanimité par la Commission. Selon les termes de ce projet, l'Assemblée générale félicite le FISE pour ses réalisations et l'encourage "à accroître son aide aux pays qui traversent une difficile période de transition, en particulier en Afrique, sans compromettre l'aide destinée à d'autres pays ayant besoin d'assistance". Pour s'acquitter de cette tâche difficile, le FISE a évidemment besoin d'un appui financier généreux.

166. Deux projets de résolution adoptés par la Commission et maintenant soumis à l'Assemblée générale se rapportent directement aux programmes d'assistance en matière sociale et dans le domaine des droits de l'homme. Je veux parler des projets de résolution II et III, relatifs à l'habitation à bon marché et aux

installations collectives connexes, et à l'assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme dans les pays en voie de développement.

167. Le projet de résolution IV, relatif aux manifestations de haine entre races ou nationalités, a été examiné à la lumière de récentes manifestations replacées dans le contexte de l'histoire, et le texte présenté par la Commission reflète cette manière d'envisager le problème.

168. Le projet de résolution V, qui concerne l'enseignement des buts et des principes, de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées, a été considéré comme particulièrement opportun, puisqu'il a permis de soumettre ce programme à l'attention des nouveaux Membres qui, cette année, ont été accueillis en nombre considérable au sein de l'Organisation.

169. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale va maintenant voter sur les projets de résolution contenus dans le document A/4615.

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

*Par 65 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution II est adopté.*

*A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.*

170. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le projet de résolution IV a trait aux manifestations de haine entre races ou nationalités. En commission, ce projet a été mis aux voix par sections et adopté dans son ensemble, tel qu'il a été amendé, par appel nominal, par 78 voix contre zéro, avec 3 abstentions.

*A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.*

*A l'unanimité, le projet de résolution V est adopté.*

171. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union sud-africaine qui désire expliquer son vote.

172. **M. DE VILLIERS** (Union sud-africaine) [traduit de l'anglais]: Lorsque le projet de résolution IV a été mis aux voix à la Troisième Commission, ma délégation s'est abstenue en raison de certaines tendances manifestées au cours des précédentes discussions et qui voulaient identifier exclusivement la haine entre races ou nationalité à la politique de certains gouvernements. Cependant, ma délégation avait alors déclaré qu'elle était en faveur des principes généraux énoncés par le projet de résolution et qu'elle reconsidérerait sa position lorsqu'il serait mis aux voix en séance plénière. Éliminer les frictions raciales et supprimer les causes de haine entre races: tel est le but principal et l'aspect fondamental de la politique de développement séparé des communautés suivie par le Gouvernement sud-africain. Pour cette raison, et aussi parce que mon gouvernement est fermement opposé à l'intolérance en matière de religion et à la haine entre races sous toutes ses formes, ma délégation a voté en faveur du projet de résolution IV.

## POINTS 34, 35 ET 83 DE L'ORDRE DU JOUR

Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Projet de convention relative à la liberté de l'information

Tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques

## RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/4625, A/4635, A/4636)

*Mlle Hampton (Nouvelle-Zélande), rapporteur de la Troisième Commission, présente les rapports de la Commission (A/4625, A/4636, A/4635) et déclare ce qui suit:*

173. **Mlle HAMPTON** (Nouvelle-Zélande) [Rapporteur de la Troisième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Troisième Commission sur le point 34 de l'ordre du jour intitulé: "Projet de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme" [A/4625]. La Commission a consacré 21 séances à l'examen de ce point.

174. Puis-je rappeler que l'Assemblée générale est saisie de ces projets depuis sa neuvième session, en 1954. Jusqu'à présent, la Troisième Commission a pu adopter le préambule et l'article I des deux pactes, tous les articles de fond du projet de pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels et 13 articles de fond du projet de pacte relatif aux droits civils et politiques. Comme l'indique le rapport de la Commission, les articles 15 à 18 du projet de pacte sur les droits civils et politiques ont été adoptés au cours de la présente session.

175. Dans le passé, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de décisions demandant instamment que la rédaction des pactes soit menée à bien. Au cours des années précédentes, des progrès réguliers ont été réalisés dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. En rédigeant des instruments aussi importants que ces pactes, on rencontrera probablement certaines difficultés sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister.

176. Il reste à examiner les articles de fond restants du projet de pacte sur les droits civils et politiques, les dispositions générales, les articles sur la mise en œuvre et les clauses finales des deux pactes. Aussi me permettrai-je de suggérer que l'Assemblée décide d'inclure le projet de pactes internationaux dans l'ordre du jour provisoire de sa seizième session.

177. Puis-je maintenant présenter le rapport de la Troisième Commission sur le point 35 de l'ordre du jour intitulé: "Projet de convention relative à la liberté de l'information" [A/4636].

178. Cette question retient depuis plus de 12 ans l'attention de différents organes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale. Il est donc fort important de pouvoir signaler qu'au cours de la présente session, la Troisième Commission a réussi à élaborer et à adopter l'article qui avait toujours été considéré comme la principale pierre d'achoppement à la rédaction d'une convention. Je fais allusion à l'article 2, qui traite des restrictions qui pourront être imposées à la liberté de l'information. Si l'Assemblée générale veut bien inscrire ce point à l'ordre du jour de sa seizième session, la rédaction de la convention pourra être poursuivie l'année prochaine.

179. J'ai maintenant l'honneur de présenter le rapport de la Troisième Commission sur le point 83 intitulé: "Tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion

des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques" [A/4635].

180. Conformément au projet de résolution adopté par la Troisième Commission, l'Assemblée recommanderait, entre autres, "aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions reliées à l'Organisation et aux organisations non gouvernementales compétentes... de donner la plus large publicité possible" à l'enquête menée sous la direction du Pr Pierre Auger, de la Sorbonne. L'Assemblée prierait en outre le Conseil économique et social d'examiner ce rapport en détail au cours de sa trente-deuxième session, et de faire connaître ses vues sur cette question à la seizième session de l'Assemblée générale.

181. Puis-je recommander pour adoption à l'Assemblée générale ce projet de résolution, qui a été adopté à l'unanimité par la Troisième Commission?

*M. Boland (Irlande) reprend la présidence.*

182. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Rapporteur de la Troisième Commission des rapports qu'elle vient de présenter.

183. N'ayant pu terminer l'examen des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et du projet de convention relative à la liberté de l'information, la Troisième Commission, comme l'Assemblée a pu le constater, n'a pas fait de recommandations sur ces deux points. Cependant, comme l'Assemblée a également pu le noter, le Rapporteur a suggéré que l'Assemblée générale veuille bien ins-

crire ces deux points à l'ordre du jour provisoire de sa seizième session.

184. En l'absence d'objection à cette suggestion, je considérerai qu'elle est adoptée par l'Assemblée.

*Il en est ainsi décidé.*

185. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Rapporteur de la Troisième Commission a également présenté le rapport de cette Commission qui traite des tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, diffusion des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques [A/4635]. Le projet relatif à ce point a été adopté à l'unanimité par la Troisième Commission.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Conseil de sécurité

186. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée est maintenant saisie du projet de résolution se rapportant au rapport du Conseil de sécurité et présenté par l'Argentine et Ceylan [A/L.326] qui propose que l'Assemblée prenne acte du rapport du Conseil de sécurité.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

*La séance est levée à 18 h 15.*